

et  
*L'alternative, LE FRONT de G'AUCH*

47, rue Victor Hugo - 32 000 AUCH  
Tél.: 05 62 63 24 97  
web : <http://www.agauch.fr/>

organisent une session de formation sur 1 ou 2 jours  
sur le thème :

## Comprendre et maîtriser les fonctionnements d'un conseil municipal et d'un conseil communautaire

**Le samedi 8 novembre 2014**  
de 9h30 à 18h00  
**et le samedi 22 novembre 2014**  
de 9h30 à 18h00

**Lieu : LA FERME "EN COTON"**  
**Route d'Agen, 32 000 Auch**

**Accès :**  
Sortie d'AUCH, direction AGEN

### Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement** éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour une ou deux journées :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

	1 jour	2 jours
- moins de 1000 habitants	100 €	200 €
- de 1000 à 5000	125 €	250 €
- de 5000 à 10000	150 €	300 €
- de 10000 à 30000	200 €	400 €
- de 30000 à 50000	250 €	500 €
- de 50000 à 75000	300 €	600 €
- de 75000 à 100000	350 €	700 €
- plus de 100000	400 €	800 €

Conseillers territoriaux généraux et régionaux	450 €	900 €
------------------------------------------------	-------	-------

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

### Bulletin d'inscription à une ou deux journées (valant convention simplifiée de formation)

Comprendre et maîtriser les fonctionnements d'un conseil municipal et d'un conseil communautaire

**Le 8 et 22 novembre 2014, La ferme "en coton", Route d'Agen, 32000 Auch**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Email: \_\_\_\_\_  
Fonction élective : \_\_\_\_\_

Conseil général : \_\_\_\_\_  
Conseil régional : \_\_\_\_\_  
Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_  
Commune de : \_\_\_\_\_  
Nombre d'habitants (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_

Signature du candidat à la formation \_\_\_\_\_  
Signature du responsable avec cachet : \_\_\_\_\_

CACHET

# Comprendre et maîtriser les fonctionnements d'un conseil municipal et d'un conseil communautaire



## Le 8 novembre 2014

9h30 **Accueil des participant(e)s**

10h00 **La commune et la communauté de communes : liens institutionnels et interactions (processus historique, compétences obligatoires et optionnelles).**

*Questions / Débats*

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Les grands projets communautaires - Le SCOT.**

*Questions / Débats*

16h00 **La notion de pacte financier et la fiscalité des EPCI. Quelle base commune pour la gestion des deux collectivités : présentation de la comptabilité M14..**

*Questions / Débats*

17h45  
à **Conclusions de cette première journée.**  
18h00

## Le 22 novembre 2014

9h30 **Accueil des participant(e)s**

10h00 **Encadrement juridique des finances locales.**

*Questions / Débats*

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Budget : où sont les marges de manoeuvre ?**

*Questions / Débats*

16h00 **Les principaux indicateurs d'analyse financière.**

*Questions / Débats*

17h30 **Bilan collectif et restitution des deux journées de formation.**

18h00 **Fin de la deuxième journée de formation.**

### INTERVENANT(E)S :

Bernard MAGNE (ancien maire de LELIN-LAPUJOLLE - ancien vice-président de la communauté de communes de RISCLE - ancien président du syndicat des eaux ). Roland MERIEUX (membre de l'équipe d'animation nationale d'Ensemble), Jean-Manuel FULLANA (militant associatif). Plusieurs responsables associatifs et syndicaux départementaux.

**Formation et Citoyenneté**  
**21 ter, rue Voltaire**  
**75011 Paris**

**formation**  
**& citoyenneté**